

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE QUÉVREVILLE LA POTERIE**

**DÉLIBÉRATION N° 2026-36**

Le trente et un mars deux mil-six à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Benoit HUE**, Maire.

**Date de la convocation : 26/03/2026**

**Date d'affichage 26/03/2026**

***Etaient Présents :***

Messieurs Benoit HUE, Christophe GOURLAOUEN, Sebastien CLOAREC,  
Cédric LEFEBVRE, Maxime DUPRÉ, Donovan LIOT, Bruno DARONAT, Romain VILLALBA

Mesdames Christine DESHERBAIS, Anne-Julie ARIBAUD,  
Peta DELWAULLE, Julie LEROY, Alexandra MOREAU, Joëlle VIGER

***Absents excusés :*** Madame Stéphanie LAGARDE avec pouvoir à  
Madame Christine DESHERBAIS

***Secrétaire de Séance :*** Monsieur Sébastien CLOAREC

**NOMBRE DE CONSEILLERS** Formant la majorité des membres en exercice

<b>EN EXERCICE : 15</b>
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

**N° 2026-36 : Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour la construction d'un boulodrome**

Vu les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-16 en date du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au maire, notamment pour procéder, dans la limite fixée par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

Considérant que le budget primitif 2026 prévoit le montant de l'emprunt à hauteur de 108 000.00 € ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un emprunt destiné au financement des investissements prévus au budget

Considérant que les subventions sollicitées ne sont pas encore notifiées et que leur versement interviendra ultérieurement,

Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne ;

Monsieur le Maire rappelle que le projet du boulodrome sur l'ancien city a fait l'objet d'un permis de construire

<b>Objet</b>	Construction
<b>Nom du Projet</b>	Création d'un Boulodrome
<b>Montant</b>	108 000.00 €
<b>Durée</b>	15 ans
<b>Durée Totale en nombre d'échéances</b>	60
<b>Taux d'intérêt</b>	4.18 %
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30/360
<b>Mode d'amortissement</b>	Progressif à échéances constantes
<b>Départ d'amortissement</b>	Jour du versement intégral des fonds
<b>Frais de dossier</b>	108.00 €
<b>Remboursement anticipé total du capital</b>	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)
<b>Versement des fonds</b>	En une fois, au plus tard au 27/03/2027

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **De contracter auprès de la Caisse d'Epargne un contrat de prêt d'un montant de 108 000.00 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de Prêt et tout autre document nécessaire à la conclusion dudit prêt.**

Fait et délibéré en séance du 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Benoit HUE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.